



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours réservé de professeurs certifiés

Section : langues vivantes étrangères

Option : italien

Session 2016

Rapport de jury présenté par :

Elisabeth LINET



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

SOMMAIRE

I. DONNÉES STATISTIQUES

II. EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

III. EPREUVE D'ADMISSION

IV. SITOGRAFIE



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

La quatrième session du concours réservé d'italien a été à nouveau accueillie au lycée Sembat - Seguin de Vénissieux. Le jury s'est réuni du 25 au 27 janvier 2016 pour l'examen des dossiers RAEP et du 7 au 9 mars pour les épreuves d'admission.

Le jury renouvelle ses remerciements à Valérie Bernard, Proviseure du lycée, à son adjoint Abdel Gherbi ainsi qu'à tous les personnels qui ont permis le bon déroulement de la session 2016 du concours. Les deux appariteurs présents lors des épreuves d'admission sont associés aux remerciements du jury.

I- DONNÉES STATISTIQUES

1- Bilan général

Pour cette quatrième session, on note une stabilité du nombre de postes : **30** postes étaient offerts au Capes réservé d'italien (35 en 2015) et **5** contrats au concours réservé d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés d'italien de l'enseignement privé (nombre inchangé par rapport à la session 2015).

On constate cette année encore une diminution du nombre de candidats – en particulier – du secteur public, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous. Parmi les 40 inscrits au concours de l'enseignement public, seuls 16 candidats sont allés au bout de l'inscription en faisant parvenir leur dossier.

Concours réservé	Secteur public	Secteur privé
Nombre de postes	30	5
Nombre d'inscrits	40	18
Nombre de candidats non éliminés	16	10
Nombre d'admissibles	16	10
Absent à l'épreuve orale d'admission	3	0
Nombre d'admis	11	5

2- géographique des candidats

ACADEMIES	CAPES réservé		CAER réservé	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
AIX-MARSEILLE	3	1	2	1
AMIENS	2	2		
CLERMONT - FERRAND			1	
CORSE	2	1		

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

GRENOBLE	2	2	2	
LILLE			1	
LYON	2	2	2	2
NANCY-METZ	1			
ORLEANS-TOURS			1	1
POITIERS			1	1
REIMS	1	1		
ROUEN	3	2		

3- Les résultats

Notes sur 10	Epreuve orale 1		Epreuve orale 2	
	Capes	CAER	Capes	CAER
Note la + haute	8	10	7.5	9
Note la + basse	2.5	1	1	1
Moyenne des admissibles	4.6	6.4	5.15	6.2
Moyenne des admis	4.91	8.5	5.82	8.1

Notes sur 20	CAPES réservé	CAER réservé
Note du 1 ^{er} admis	15	19
Note du dernier admis	7.5	15
Moyenne des admissibles	9.76	12.6
Moyenne des admis	10.64	16.6

La session 2016 a été marquée par une baisse sensible du niveau général du concours réservé : pour mémoire, la moyenne des admis de la session 2013 était de 14,68, celle des admis en 2014 et 2015, était supérieure à 13. En 2013, le total du dernier admis était de 11,81, de 9,95 en 2014 et de 9,9 en 2015. Il est de 7,5 en 2016.

En revanche, le niveau des candidats au concours du secteur privé reste bon voire très bon, puisque les admis obtiennent tous une note supérieure à 15.

II- L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

1. Rappel de la définition de l'épreuve (Bulletin Officiel n° 47 du 20 décembre 2012)

Épreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte **deux parties**.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel,



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, **un ou deux exemples de documents ou de travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui **ne saurait excéder dix pages** pour l'ensemble des deux exemples. **Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.**

2. Les critères d'évaluation de l'admissibilité

Les dossiers de RAEP ne sont pas notés mais sélectionnés en fonction des critères proposés dans le texte de référence publié au Bulletin Officiel n° 47 du 20 décembre 2012 :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

3. Bilan de l'épreuve d'admissibilité

Le jury a apprécié l'effort consenti par les candidats pour constituer un dossier conforme, dans sa présentation matérielle, au cahier des charges :

- pages reliées et numérotées
- texte structuré et aéré.
- annexes référencées

Le jury a constaté la même évolution positive quant au contenu des dossiers. Certains candidats, qui avaient transmis un dossier indigent les années antérieures, en s'imaginant à tort que le concours était une « simple formalité », compte tenu du rapport favorable entre le nombre de postes et le nombre de candidats, ont manifestement lu et pris en compte les conseils figurant dans les rapports des sessions précédentes, et pu accéder à l'oral du concours, en concevant un dossier acceptable.

Tous les dossiers n'étaient pas d'égale qualité, néanmoins compte tenu du nombre de postes offerts et du nombre de dossiers reçus, le jury a fait le choix de n'en éliminer aucun, dès lors que le dossier remplissait les critères définis dans le texte de cadrage mais surtout qu'il pouvait constituer un support pertinent pour l'épreuve d'admission.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

III- L'ÉPREUVE D'ADMISSION

1. Les critères d'évaluation de l'épreuve d'admission

Pour les épreuves orales, les commissions évaluent les prestations des candidats à partir d'une même grille. Les critères retenus, inchangés depuis la première session, sont les suivants :

- la capacité à communiquer en français (clarté, aisance, gestion du temps, registre de langue, attitude, débit) ;
- la capacité à construire une argumentation et à réagir aux questions posées ;
- la maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique ;
- la connaissance du contexte institutionnel.

On précise que toute l'échelle de notation a été utilisée par les membres des commissions, pour la première et la seconde partie de l'épreuve orale.

2. Déroulement de l'épreuve :

Durée de la préparation : 30 minutes
Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum
Coefficient 1

Cet oral se déroule en deux parties de 30 minutes chacune (exposé de 10 minutes suivi d'un entretien de 20 minutes). L'entretien de la seconde partie se déroule **en langue étrangère** pour les concours de recrutement en langues vivantes.

3. Première partie de l'épreuve orale

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter son dossier de RAEP, la présentation est suivie d'un échange de 20 minutes maximum avec le jury.

Dans les rapports précédents, le jury avait recommandé aux futurs candidats et aux non admis de s'entraîner à cette épreuve afin de présenter leur dossier de façon synthétique et structurée dans le temps imparti. Dans l'ensemble, à quelques exceptions près, les écueils des sessions précédentes (redites, longueurs, digressions) ont été évités. Lors de l'entretien qui suit cette présentation, le jury a valorisé la capacité des candidats à réagir et à analyser leur projet présenté. Inversement, l'absence totale de réactivité aux questions du jury, observée chez de rares candidats, a été sanctionnée. On insiste sur le fait que cet échange est une occasion donnée aux candidats pour préciser leur propos, justifier leur choix, envisager éventuellement d'autres démarches. Le jury n'a aucun a priori pédagogique mais il attend d'un futur professeur certifié un minimum de réflexion sur sa pratique. Ainsi, des candidats dont le dossier comportait des maladresses voire des insuffisances ont su tirer le meilleur parti de cette partie de l'épreuve: par



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

leur réactivité et leur réflexion, ils ont su convaincre le jury qui, répétons-le, est ouvert à toute proposition pédagogique dès lors qu'elle est pertinente et clairement justifiée.

4. Seconde partie de l'épreuve

La seconde partie se déroule en deux temps : le candidat dispose de 10 minutes pour répondre à la question qui lui a été remise avant l'épreuve.

Cette partie de l'épreuve est ainsi définie dans le texte de référence (Bulletin Officiel n° 47 du 20 décembre 2012) : « À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité. [...] » .

Les questions touchant au contexte disciplinaire, par conséquent à l'enseignement des langues (et non seulement de l'italien), sont privilégiées :

- l'usage du numérique,
- la gestion de l'hétérogénéité,
- les formes de travail en classe,
- l'autonomie des élèves,
- l'évaluation,
- l'entrée culturelle des programmes,
- la construction des apprentissages (grammaire et lexique),
- la place du manuel et le choix des supports,
- les entraînements aux activités langagières,
- l'interdisciplinarité,
- le parcours citoyen.

Ces thèmes ont été choisis en fonction des éléments contenus dans les dossiers des candidats admissibles.

Parmi quelques **exemples de questions** proposées aux candidats de la session 2016, on citera :

1. Comment l'enseignement de l'italien pourrait-il s'intégrer à un projet interdisciplinaire ?
2. Quels types d'activités en classe vous semblent les plus efficaces pour la découverte, l'apprentissage et la mémorisation du lexique et de la grammaire ? Vous pourrez donner des exemples précis tirés de votre pratique.
3. En vous appuyant sur les programmes, quelle contribution disciplinaire pourriez-vous apporter à la mise en œuvre du parcours citoyen de l'élève

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

4. Quelle est la plus-value pédagogique du numérique pour l'enseignement d'une LV ? Vous illustrerez votre propos par des exemples tirés de votre pratique.
5. Quelle place donnez-vous au manuel dans votre pratique ? Pouvez-vous envisager d'autres apports et pour quelles raisons ? Vous donnerez des exemples.
6. Quelle est la plus-value du travail de groupe ? Vous illustrerez votre propos d'exemples concrets tirés de votre pratique.

L'exposé est suivi d'un entretien en langue étrangère qui permet de préciser et d'approfondir certains points de l'exposé et « *s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité* ». Les questions posées ont eu pour seul objectif de permettre aux candidats de valoriser leur expérience en montrant qu'ils connaissent le contexte dans lequel ils enseignent. Les questions du jury ont pu porter sur la vie de l'établissement, ses acteurs et ses instances, les missions de l'enseignant, l'inclusion scolaire, l'éducation prioritaire, l'orientation, l'évaluation. Les questions posées ont souvent pris appui sur des éléments contenus dans le dossier ou énoncés par le candidat lors de la première partie de l'épreuve.

5. Bilan de l'épreuve d'admission

Connaissance des principales orientations en matière d'enseignement de la discipline, maîtrise des contenus disciplinaires, capacité à communiquer, tels sont les principaux critères d'évaluation de cette épreuve. Le jury a donc valorisé les discours clairs et structurés autour d'exemples concrets qui témoignent de la réflexion du candidat et de son savoir-faire. Les exposés fumeux, trop généralistes, sans ancrage dans la pratique professionnelle des candidats n'ont pas plus convaincu cette année que les précédentes.

Le propos semblera redondant aux lecteurs des précédents rapports mais il est important de rappeler que le concours recrute des enseignants du second degré et que, par conséquent de futurs professeurs d'italien titulaires doivent avoir une bonne connaissance des programmes de leur discipline dans tous les cycles d'enseignement ainsi que des objectifs de formation (niveaux attendus) et des épreuves d'examen, quel que soit le cycle dans lequel ils enseignent ou ont majoritairement enseigné. La préparation au concours passe aussi par cette prise d'informations accessibles à tous sur le portail national Eduscol.

La réforme du collège : lors de cette session qui précède la mise en œuvre de la réforme, le jury ne s'est pas interdit d'aborder au cours de l'entretien avec les candidats, ce sujet d'actualité. Comme cela a déjà été écrit, l'objectif visé n'a jamais été de mettre en difficulté des candidats en exercice, en leur posant des questions pointues ; au contraire, ce temps d'échange leur donne l'occasion de montrer qu'ils ont une certaine connaissance « des grandes orientations de la



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

politique éducative, ses enjeux et ses défis » (cf. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, BOEN n°30 du 25 juillet 2013)

Pour les sections de langues vivantes étrangères ou régionales, l'exposé a lieu en français, alors que l'entretien de la seconde partie de l'épreuve a lieu dans la langue que le candidat se destine à enseigner.

Si le jury a pu faire preuve d'indulgence face à certaines approximations ou confusions -entendues lors de la première épreuve ou de l'exposé - qui montrent que certains concepts de la didactique des langues ne sont pas toujours bien maîtrisés, en revanche, il a été très attentif au niveau de maîtrise des savoirs enseignés des candidats, soit à leur connaissance de l'Italie, de la culture italienne d'hier et d'aujourd'hui et surtout à leur maîtrise de la langue italienne. Cette année encore, une maîtrise insuffisante de la langue enseignée a été déterminante dans la non admission. Par ailleurs, le jury a apprécié les efforts consentis par certains candidats malheureux des sessions précédentes, qui, en parvenant à un niveau de langue plus en adéquation avec la mission à assurer, ont pu être enfin admis. Le jury assume d'enfoncer une porte ouverte en rappelant que la maîtrise de la langue à enseigner (dans toutes ses dimensions : lexicale, grammaticale et phonologique) est le minimum que l'on puisse espérer d'un candidat à un concours de recrutement de professeurs de langue, quel que soit le concours et quelle que soit la langue.

Afin d'illustrer brièvement son propos, le jury ne citera que quelques-unes des erreurs les plus marquantes.

Phonologie

- des accentuations fautives sur des mots courants : « *lavoro, piacere, vedere, chiacchierano* » au lieu de « *lavoro, piacere, vedere, chiacchierano* » ;
- une forte nasalisation des phonèmes (-an, -in, -im) absente du système phonologique italien, provoque une prononciation à la française de « *importante, interessante, impossibile* ».

Lexique

- mots ou expressions calqués sur le français « *il collegio* » pour « *la scuola media* », « *i parenti* » au lieu de « *i genitori* » ou inventés : « *tasca finale* » à la place de « *progetto* » ou « *missione finale* ».
- méconnaissance du genre d'un mot couramment employé en classe : « *la/una video* » au lieu de « *il/un video* » (déjà cité en 2014 et en 2015) ;

Grammaire

- erreurs d'accord singulier/ pluriel : « *cose semplice* », « *le rapprentazione* » au lieu de « *cose semplici* », « *le rappresentazioni* » ;



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- erreur sur l'auxiliaire : « **ha** riuscito » pour « **è** riuscito » ou sur la désinence du futur des verbes du premier groupe : « **studiaranno** » au lieu de *studieranno* » ;
- erreur sur le choix du mode : « **scusa !** » au lieu de « **scusi !** » (erreur fréquente, signalée chaque année).

On ne peut qu'inviter les candidats non admis à améliorer la qualité de la langue qu'ils ont choisi d'enseigner. Les séjours en Italie, le stage d'été organisé par le CIEP, ouvert aux professeurs contractuels, une exposition régulière à une langue italienne authentique sont autant de pistes à explorer pour atteindre l'objectif et fournir un modèle linguistique plus proche de l'authentique.

IV. SITOGRAPHIE

- **Eduscol**, portail national des professionnels de l'éducation.
- **Portail national des langues vivantes**: <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>
- Dossier « **Enseigner les langues vivantes** » (10 thématiques abordées à travers des extraits de séances de classe et un livret téléchargeable), consultable sur Eduscol
- Réforme du collège, **ressources pour les langues vivantes** (5 dossiers en ligne sur le portail Eduscol)
- **Internet responsable** : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/>
- **Rapports des jurys des concours** : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>
- **La clé des langues**, site conçu en partenariat avec l'école normale supérieure pour permettre aux professeurs de disposer de ressources scientifiques, pédagogiques et documentaires destinées à leur formation, à l'actualisation de leurs connaissances ou à une ouverture de leur champ disciplinaire : <http://cle.ens-lyon.fr/italien/>
- Ressources du réseau **Canopé** (consulter en particulier les ressources pour les langues vivantes à la rubrique « Se former et enseigner ») : <https://www.reseau-canope.fr/>

En conclusion, le jury félicite les admis qui deviendront fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2016, et insiste auprès des candidats non admis pour qu'ils persévèrent dans leur projet professionnel. L'admission à un concours de recrutement, quel qu'il soit, est indissociable d'une préparation méthodique qu'il convient d'anticiper assez tôt dans l'année scolaire en commençant par une lecture attentive des rapports des jurys des différents concours réservés et des ressources institutionnelles indiquées.